

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.  
 chez MM. Lepelletier et Comp<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR.

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Prix :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.



Les Renseignemens, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2°.

Lyon, 11 décembre.

L'organe le plus accrédité du gouvernement, le *Journal des Débats*, qui compte parmi ses rédacteurs plusieurs des membres du cabinet, publiait hier un curieux article qui témoigne des progrès faits par la politique du 7 août. Suivant cet article, le glorieux Casimir Périer n'était qu'un naïf et un furieux avec son système d'ordre légal. Ce ne sont plus les lois illibérales de l'empire et de la restauration qu'il s'agit d'appliquer purement et simplement, c'est une nouvelle législation rétrograde qu'il faut créer ; c'est un système de bon plaisir royal appuyé sur cet argument commode, la nécessité. La nécessité, grande loi de ceux qui n'en reconnaissent point, grande morale des gens qui n'ont pas de conscience, grande excuse de ceux qui ne savent rien prévoir, rien diriger, rien harmoniser.

Le *Journal des Débats* étonnera bien les honnêtes bourgeois qui, sur sa parole, avaient pris M. Casimir Périer pour un puissant génie, et le système de l'ordre légal pour une merveilleuse création. Il semble même qu'il s'attende à n'être plus soutenu par une clientèle crédule, car il dit beaucoup de mal de la chambre actuelle, de celle qu'il vantait comme un prodige de bon esprit et de talent politique, lorsqu'il s'agissait d'y conquérir une majorité.

Suivant cette feuille, la chambre est usée, et bien qu'on doive toujours compter sur elle pour réprimer l'anarchie de la rue, on ne peut espérer qu'elle sanctionne les lois qui auraient pour but de couper le mal dans sa racine. C'est-à-dire qu'elle ne votera pas les lois préparées contre la presse, contre le jury, contre les associations.

Le *Journal des Débats* a trop mauvaise ou trop bonne opinion de la chambre ; la chambre votera tout ce qui lui sera présenté ou à peu près. Quand on considère le chemin qu'elle a fait depuis le jour où elle exigeait l'assurance que la nationalité polonaise ne mourrait pas, et où elle décida, à la majorité moins une voix, la chute du 13 mars, on ne peut pas désespérer de la voir faire quelques pas de plus, et terminer son œuvre de réaction.

D'ailleurs, le procès de la *Tribune* est là pour nous prouver quelle influence ont sur cette majorité les motifs personnels. Or, il n'est pas un des membres de la majorité qui ne revienne de son département avec des griefs individuels contre la presse qui a pris la liberté de dire, sur ces messieurs, ce que le plus grand nombre en pense ; il n'en est pas un qui ne nourrisse avec colère contre le parti populaire le souvenir de quelque mortifiant charivari.

En sa vengeance, ces honnêtes représentans serviront la cause royale, et se montreront dignes de rentrer dans les bonnes grâces du *Journal des Débats*.

Le *Journal des Débats* dans le singulier article dont nous venons de parler, reproche à la chambre actuelle de n'être pas la représentation exacte du pays et semble regretter que les opinions extra-constitutionnelles n'y aient pas une personification plus exacte et plus précise.

Sans examiner si les *Débats* ne font pas ainsi un appel à leurs anciens amis de la vieille droite, ou si c'est notre parti dont il déplore l'absence, ce qui aurait lieu de nous étonner un peu, après les menaces que la presse bien inspirée a jetées contre MM. d'Argenson et Audry de Puyraveau, nous ferons remarquer que cette admission dans la chambre des opinions extra-légales, si c'était sérieusement qu'on la demandât, n'aurait pas le résultat qu'on semble en attendre.

En effet, se figure-t-on l'effet que produiraient dans le pays des débats solennels sur les questions fondamentales que la presse seule a agitées jusqu'ici ? Il est possible que la pitoyable issue de la lutte soutenue depuis la révolution de juillet par l'opposition constitutionnelle de la gauche fasse illusion à nos adversaires et qu'ils se promettent un succès analogue sur l'opposition républicaine.

Mais la question serait tout autre. Par exemple, le grand débat de 1831 et 1832 sur la politique extérieure, était, de la part de l'opposition dynastique, une querelle mal posée. Des députés qui, en face de ce qui se fait en Espagne et en Portugal, de ce qui se prépare en Allemagne et en Italie, traiteraient la question des intérêts dynastiques en lutte avec les intérêts nationaux et les étouffant toujours et partout, auraient une bien autre puissance sur la raison publique, que ces orateurs qui épiloquaient interminablement sur les traités de 1815 bien ou mal définis, bien ou mal observés.

De même dans les affaires intérieures : Nous croyons qu'à la suite d'une réélection générale le juste-milieu aurait une majorité presque égale à celle-ci, mais dont les élémens seraient bien plus ardents et plus furieux. D'un autre côté les opinions libérales seraient aussi plus nettement tranchées, et peut-être la grande question du serment se présenterait-elle alors et se traiterait-elle à fond. — Le pays ne pourrait que gagner à ce débat officiel dégagé de l'hypocrisie constitutionnelle.

Du reste, le vœu du *Journal des Débats* est un contre-sens ; pour avoir une chambre différente, il faudrait faire un autre corps électoral et les républicains n'en reconnaissent qu'un, la nation des contribuables.

Pour convaincre de mauvaise foi ceux qui nous accusent d'américanisme et leur prouver que ce sont les Américains qui ont copié l'école française du 18<sup>e</sup> siècle, il suffit de comparer deux pays, tous deux émancipés du régime métropolitain et placés, d'ailleurs, dans des circonstances frappantes d'analogie.

On nous reproche souvent les désordres des nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, et on les impute à la forme de gouvernement que ces contrées ont adoptée.

A nos yeux toute la différence entre le nord et le midi de l'Amérique républicaine, c'est que les Etats-Unis ont traversé la philosophie voltairienne, pour arriver au radicalisme politique ; tandis que les colonies espagnoles sont encore plongées dans l'abrutissement monacal où la royauté les avait entretenues. Que pourrait la forme républicaine contre cette imperfection des mœurs, cette absence de lumières, ce vice de l'organisation civile qui a conservé tous les abus des corporations, toutes les exactions de la moinerie, etc.

Un pareil peuple n'est ni plus tranquille, ni plus heureux que s'il était sous la domination monarchique. Il se passe aujourd'hui même en Espagne, à quelques lieues de nos frontières, des scènes tout-à-fait semblables à celles qui naissent des dissensions des nouvelles républiques ! On fusille les hommes par centaines, sans jugement et sans autre formalité. Il est vrai que cela se fait pour la bonne cause monarchique et que l'Amérique du Sud a le tort d'être républicaine.

Depuis quelques jours, M. Madier de Montjau se trouvait à Nîmes incognito, lorsque les autorités de la ville ont résolu de lui offrir un banquet. Mais comme le nom de l'honorable député est un peu trop impopulaire, on publia que la fête était destinée à célébrer la présence dans le département du général Lascoux, pair de France qui a du moins l'avantage d'être moins connu.

Aussitôt que cet ingénieux détour eût été imaginé, les zélés se mirent en campagne. Le prix du banquet fut fixé à la moindre somme possible (3 fr.) ; des invitations furent adressées à toute la garde nationale, et le *Peuple Souverain* à qui nous empruntons ces détails, assure que le véritable héros de la fête prépara un discours et un toast.

On a réuni 86 souscripteurs. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que des affaires impérieuses et qui ne pouvaient pas se remettre, ont empêché M. le général Lascoux de profiter de l'aimable sollicitude et de l'empressement des gardes nationaux du département du Gard.

On nous communique la note suivante que, d'après des renseignements particuliers, nous regardons comme très-digne de foi :

« Le scandale causé par l'absence sans congé de M. Madier de Montjau, aurait été bien plus grand si l'on avait connu les motifs réels de cette absence.

« Les journaux ont parlé du mariage de M. Thiers avec M<sup>lle</sup> Dosne. C'est ce mariage qui a nécessité le voyage mystérieux et diplomatique du conseiller à la cour de cassation, l'un des familiers du ministre. M. Thiers a un père, dont il ne se vante pas ; ce père, tenu loin du palais ministériel par un fils dénaturé, refusa son consentement au mariage avec M<sup>lle</sup> Dosne. Prières, promesses tout fut inutile, et M. Thiers répugnait à l'éclat des actes respectueux. C'est pour venir à bout de son obstination que M. Madier de Montjau a laissé de côté les dossiers des plaideurs et a pris la poste furtivement. Arrivé à Carpentras qu'habite M. Thiers le père, il a fallu acheter pièce à pièce le consentement si désiré ; quarante mille francs en ont été le prix : mais à peine ce marché fini, voilà-t-il pas que M. Thiers veut impérieusement assister au mariage de son fils ! Nouveaux débats avec M. Madier, nouvelles instances, nouveaux frais ; alors pour plus de sûreté, M. Madier s'est installé à Carpentras où il a gardé à vue le redoutable père jusqu'après la célébration des noces. »

Les électeurs qui ont nommé M. Madier-Montjau et lui ont donné ainsi le moyen d'arriver à la cour de cassation, doivent être bien flattés de la mission remplie par leur représentant. Quel honorable courtage pour un magistrat de la cour suprême et un membre de la représentation nationale !

Au Rédacteur du Précurseur.

Annonay, le 8 décembre 1833.

Monsieur, Comme la publicité est toujours bonne, toujours utile, celle du bien pour servir d'exemple, celle du mal pour servir d'avertissement, je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans le prochain numéro de votre journal.

A la suite d'une délibération prise à l'unanimité par le conseil municipal de notre ville, dans sa réunion du 17 août dernier, dont l'objet était l'application de la loi du 28 juin dernier, sur l'instruction primaire, une pétition, signée par 250 citoyens d'Annonay,

presque tous pères de famille, fut adressée au ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le préfet, dans le but de demander l'annulation de la délibération du conseil, comme légitimement gravement les intérêts de tous genres de la commune, et de réclamer une nouvelle réunion, dans laquelle le même objet, discuté de nouveau, amènerait peut-être une solution différente, par suite d'un examen plus approfondi. La pétition ayant été renvoyée à M. le maire, par M. le préfet, le conseil municipal fut convoqué pour avoir son avis, le 4 décembre courant, et se réunit au nombre de 19 membres, compris le maire et les deux adjoints. Une discussion vive et laborieuse s'ouvrit d'abord sur le contenu de la pétition, et bientôt après sur le fond même de la question. Pendant son cours, on fut surpris de l'explosion d'un zèle religieux, tout nouveau, tellement ardent et passionné, qu'on a pu le croire moins pur et moins désintéressé que s'il eût été puisé aux sources évangéliques.

Les membres qui prirent la défense de la pétition, réclamèrent comme le veut la loi, comme le veut l'intérêt du pays, la liberté complète et la concurrence de l'enseignement primaire ; ils demandèrent à la fois le maintien d'une école de la doctrine chrétienne et la fondation d'une école suivant la méthode de Lancaster, pour les deux degrés d'enseignement primaire, afin de satisfaire au vœu de tous les pères de famille. Ils prouvèrent par des chiffres qu'en se conformant ainsi à la loi, il en résultait pour le budget municipal une économie annuelle de 3,000 fr., au moyen des légères rétributions à imposer aux parents riches, tout en faisant la part la plus large à l'instruction gratuite des enfans pauvres. Ils insistèrent sur l'utilité, mais surtout sur la justice de cette mesure, approuvée par le conseil à l'unanimité, à une époque antérieure, et qui eût été mise à exécution, alors que la loi ne l'autorisait pas, sans l'inflexible opposition des frères de la doctrine chrétienne. Il était difficile de motiver un refus à des demandes aussi modérées, aussi équitables. La discussion fut close par M. le maire ; on alla aux voix. 12 membres opinèrent pour le maintien intégral de la délibération du 17 août, 1 membre pour sa modification, et 6 membres pour l'annulation.

En vertu de cette dernière délibération, le clergé et les frères de la doctrine chrétienne resteront exclusivement en possession des deux degrés d'enseignement primaire des enfans catholiques. L'école primaire élémentaire des enfans protestans sera considérée comme école communale, et on a donné l'espoir que plus tard elle sera dotée comme telle. Quant à l'enseignement supérieur, les enfans protestans en seront totalement privés, à moins qu'ils n'aillent le puiser aux leçons des frères de la doctrine chrétienne. Les parens s'y soumettront-ils ? Les frères eux-mêmes y consentiront-ils ? En mettant de côté l'intérêt et la passion, en invoquant la bonne foi, la question se trouve résolue. La chose est impraticable. Il y a donc déni de justice envers une portion des habitans d'Annonay. Par suite de la même délibération, la commune va se trouver grevée d'une dépense annuelle de 3,000 fr., qu'on eût évitée en s'abstenant de violer une loi de l'état, en se soumettant à une loi bien plus sainte et plus inviolable : celle de l'équité naturelle. Ce surcroît de dépenses ne peut être considéré comme sans importance, dans une cité sans revenus autres que les produits d'un octroi, pesant du poids accablant de plus de 30,000 fr. sur le petit consommateur ; dans une cité grevée d'une dette énorme qui s'accroît chaque jour par suite de constructions gigantesques, et qui manque de ressources journalières au point de ne pouvoir fournir des fonds pour réparer les pavés de quais et de rues, devenus presque impraticables.

Voilà où nous en sommes arrivés depuis la révolution de juillet ; il y a progrès, nous marchons ; mais c'est à reculons ; d'autres marchent en avant, d'autres restent stationnaires. Comment espérer nous trouver un jour réunis sur le terrain des intérêts nationaux ? On nous parle de république. Est-elle devant, est-elle derrière nous ? Il serait singulier que ceux à qui elle fait le plus horreur, croyant la fuir en rétrogradant vers le passé, fussent les seuls qui la rencontrassent sur leur route.

Recevez, Monsieur, etc.

J. CAUSON.

On lit dans le *National* :

« Nous apprenons que des démarches très-actives sont faites dans les communes de la banlieue, notamment au Petit-Charronne, barrière de Montreuil, pour obtenir des habitans une adhésion formelle à la construction des forts détachés. Le maire et ses adjoints colportent de maison en maison une pétition collective dans laquelle on réclame du gouvernement la prompte exécution du projet de fortification, en protestant contre les calomnies répandues par la malveillance au sujet des prétendues bastilles. On invite les passans dans la rue à se rendre à la mairie, pour signer cette pétition. Le maire emploie toute son éloquence à démontrer que les intentions du gouvernement sont toutes paternelles, et, pour nous servir de la locution du fonctionnaire rural, c'est pour le bien qu'on bâtit les forts détachés, dit-il à ses administrés. Nombre de citoyens ont cédé à ces importunités officielles ; d'autres se sont laissés séduire par l'éloquente argumentation du maire ; la plupart ont signé sans savoir nullement de quoi il était question. Mais les plus clairvoyans ont refusé net et repoussé énergiquement les sollicitations des fonctionnaires. Nous doutons néanmoins que ces derniers forment le plus grand nombre.

Ainsi, le gouvernement prépare dans l'ombre tous ses moyens pour frapper un coup décisif dans la session prochaine, et au moment où il présentera aux chambres son projet d'embailllement, il espère se trouver en mesure d'imposer silence à la presse et à la tribune, et de repousser les démonstrations de l'opinion publique, en produisant, lui aussi, les témoignages éclatans, l'approbation populaire, l'adhésion des populations qu'on représentait comme les plus lésées par le projet et les plus hostiles à son exécution. »

A M. le rédacteur du *Bon Sens*.

Monsieur,

Une chose qui me frappe sans cesse d'étonnement, c'est la correspondance des ouvriers de Paris que vous publiez à la fin de chaque mois. Je n'en perds pas une ligne, un seul mot. C'est là qu'il faut étudier le peuple ; là qu'il faut voir comment les idées sociales et politiques germent et se développent dans ces têtes neuves et fortes que notre civilisation effraie et du grand monde n'a

point corrompus. Comment se fait-il que des ouvriers qui n'ont jamais appris ni le latin, ni les premiers rudiments de la grammaire française, et qui ne doivent pas savoir mettre l'orthographe, puissent exposer leurs opinions sur les sujets les plus abstraits, avec tant de clarté, de méthode, de précision, et quelquefois de finesse et d'éclat? Quelle propriété de termes! quelle force dans l'enchaînement de leurs propositions! quelle simplicité de bon sens! quelle vigueur d'objections! quelle modération! quelle sagesse! Oui, quelle sagesse! car, à l'exception de quelques lettres ou des ouvriers, dans le désespoir de leur misère, rêvent des utopies impraticables; ou, révoltés des humiliations de l'inégalité sociale, laissent échapper un sarcasme amer contre les riches et les puissans, du reste, quelle douceur dans leurs plaintes! quel patriotisme aussi et quelle bonne foi!

Je voudrais savoir combien il y a d'académiciens appointés et décorés qui pensent plus profondément, et qui écrivent mieux que la plupart d'entre ces ouvriers-là? Je voudrais savoir combien il y a de députés qui soient plus naturellement orateurs et plus en état de comprendre et d'exposer une théorie d'économie politique?

Voilà cependant les hommes auxquels nos législateurs privilégiés, dont la plupart n'ont d'autre mérite que de verser à la caisse du percepteur 500 francs d'impôt, refusent dans le pays que ces hommes nourrissent, qu'ils enrichissent et qu'ils honorent, l'exercice des droits politiques. Mais qui donc exprimera les besoins des ouvriers, si ce n'est les ouvriers? Est-ce eux qui vendraient leur conscience pour un bout de ruban ou pour un peu d'or? Est-ce eux qui opprimeront la liberté de la presse, la seule représentation du peuple? Est-ce eux qui trahiront la patrie, eux en qui la patrie vit et palpète, eux qui sont la patrie elle-même! Est-ce eux qui trahiraient dans la boue la révolution de juillet, eux qui l'ont faite, eux qui l'ont faite seuls!

Je sais que Louis-Philippe, comme tous ses pareils, n'aime pas la vérité, et que dans les accès de sa fièvre dynastique, il a quelquefois des pertes de mémoire. Mais il est bon de lui rappeler souvent, de lui rappeler toujours que la révolution de 1830, si grande le 29 juillet, si petite le 7 août, et dont les trésors et la puissance sont tombés, on ne sait comment, entre ses mains, a été faite par les ouvriers de Paris.

Il y a tel de ces héroïques artisans si méprisés, de ces prolétaires, de ces barbares, qui mériteraient mieux, dans un pays libre, d'être électeurs, d'être éligibles et d'être élus, que tel autre personnage, grand ou petit, qui jouit par la grâce du peuple de vingt millions de revenu, plus ou moins.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que chaque cordonnier, tailleur ou serrurier, soient autant de Solon, malheureusement il y a plus de la moitié de la nation qui ne sait ni lire ni écrire, et qui n'a, comme tous les ignorans, qu'une idée confuse et souvent fautive de ses droits et de ses devoirs. Mais il faut reconnaître, d'un autre côté, qu'il y a dans l'organisation intellectuelle des Français une merveilleuse aptitude à s'instruire vite et bien. C'est donc une obligation pressante, sacrée, infatigable pour les patriotes riches et instruits d'enseigner et de moraliser le peuple par la presse, les associations, les lectures, les bibliothèques et les écoles gratuites de toute espèce, et c'est le devoir des ignorans de s'empresser à leurs leçons et de se rendre dignes de la liberté en la comprenant.

Ne serait-il pas bien temps que le peuple souverain, le peuple de la majorité, le peuple des artisans et des laboureurs, si propre à révolutionner et à combattre, passât de l'action au raisonnement, qu'il examinât avec son admirable bon sens fécond et dirigé par un peu d'étude, ce qui convient le mieux à ses opinions et à ses besoins; qu'il se donnât la peine de faire lui-même, avec le reste de la nation, ses lois et ses administrateurs, et qu'il ne fût plus réduit, après chaque triomphe, à étendre sur la place publique son corps de géant, et à dire aux premiers charlatans veus: Qui veut me gouverner? CORMÉNIL.

La chambre de commerce de Lyon a l'honneur d'informer le commerce que tous les jours non-fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi, on pourra prendre connaissance à son secrétariat au palais Saint-Pierre, des documents ci-après, savoir:

1° Une traduction du tarif des évaluations arrêtées par le gouvernement de la nouvelle Grenade, pour la liquidation des droits de douane;

2° Le cahier n° XV du recueil intitulé *Extraits d'avis divers*, contenant des renseignemens particuliers sur le mouvement et sur le régime commercial de différentes parties du globe;

3° Le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1832.

L'administration des douanes a décidé que les particuliers auront la faculté de se procurer à l'imprimerie royale, à Paris, au prix de sept francs le tableau indiqué ci-dessus.

Lyon, le 10 décembre 1833.

Le secrétaire, membre de la chambre de commerce, VACHON-LIBERT.

C'est ce soir qu'aura lieu le bénéfice de Mad. Bibre. L'indisposition de Mad. Dérancourt a fait substituer au *Maitre de Chapelle* la *Mansarde des Artistes*, vaudeville qui sera joué par les acteurs du Grand-Théâtre. M. Vadé-Bibre remplira un des principaux rôles. Mais nous aurons toujours *Fiorella* et la *Sylphide*. Cette dernière pièce doit présenter, dit-on, un spectacle tout nouveau.

« La sylphide et ses compagnes », dit le programme dans son style romantique, excitent les desirs d'un villageois écossais par toutes les grâces et toutes les fantaisies familières aux nymphes du ballet. Elles fuient, elles reviennent, s'approchent et se retirent, apparaissent derrière les vastes branches du chêne ou sur le revers d'un rocher; puis se suspendent aux arbres, puis se balancent par nœuds dans l'air et se perdent dans la forêt.

« C'est en vérité un tableau ravissant; le fil de laiton y mettant de la modestie et s'y prenant de façon à ne point se laisser voir; ces blanches femmes, parées de guirlandes, ces femmes légères et capricieuses vous remettent tout-à-fait en goût des roses et des soupers. »

Les décors sont dus aux pinceaux de MM. Filastre et Cambon.

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 9 décembre.

On lit ce matin dans la partie non officielle du *Moniteur* une longue circulaire de M. d'Argout, contenant une instruction sur la composition de la légation, la présentation, l'ins-

tallation et le remplacement des officiers et sous-officiers d'armemens de la garde nationale en exécution de l'ordonnance du 24 octobre 1833. Cette instruction adressée à MM. les préfets se subdivise ainsi: 1° nombre et grade des officiers et sous-officiers d'armemens, selon les divers cadres de la garde nationale auprès desquels ils doivent remplir leurs fonctions; 2° condition d'aptitude à consulter dans le choix des officiers ou sous-officiers d'armement, d'anciens militaires ou des gardes nationaux qui auraient quelque habitude du mécanisme des armes ou qui seraient susceptibles d'acquiescer promptement une connaissance suffisante de ce mécanisme. Ils seront présentés par les maires et commandans de la garde nationale et nommés par les préfets et sous-préfets.

— Par suite des arrestations faites à Paris le 8 décembre et dont nous donnons les détails d'après la *Tribune*, des perquisitions ont été faites chez divers individus; on voudrait accréditer le bruit que les papiers saisis chez eux annonçaient un mouvement pour le 11 de ce mois jour du jugement des accusés de la conspiration du 28 juillet. Ce matin la police s'est mise en frais pour appuyer cette assertion qui est maintenant un peu usée et ne trouve guère de crédit.

— Une dépêche du préfet de Bordeaux, arrivée aujourd'hui au ministère de l'intérieur, annonce qu'une conspiration carliste est ourdie dans cette ville et prête à éclater. Deux agens vont partir en poste pour Bordeaux et se mettre à la disposition du préfet. Du reste, on craint peu la mise à exécution, ces Messieurs se sont jusqu'ici bornés à la menace et ont rarement paru au grand jour, aussi M. d'Argout a-t-il eu soin de recommander la plus grande circonspection à ses agens et leur a enjoint de ne compromettre personne qu'à bon escient.

— Le *Vigilant de Seine-et-Oise* rapporte les subterfuges qu'ont été obligés d'employer trois de ses amis pour pénétrer dans la salle d'audience pendant son procès. Les deux premiers n'ont pu s'introduire qu'en se prétendant les auteurs des articles incriminés, l'autre s'est fait passer pour un agent de police! C'est acheter bien cher son droit d'entrée.

— Le *Journal de Paris* rapporte ce matin l'assassinat du nommé Guibert, condamné pour escroquerie dans l'affaire des cartes bizeautées. Il a reçu presque à bout portant un coup de pistolet chargé de deux balles, dans la rue Neuve-des-Petits-Champs.

La feuille ministérielle prétend que le prévenu de l'assassinat a été arrêté; le fait n'est pas exact: le lieu de la scène étant situé près d'une place de cabriolets, les cochers, attirés par le feu et l'explosion, se sont, il est vrai, précipités sur l'assassin et l'avaient arrêté; mais quelques amis de l'assassin se sont jetés sur les cochers de cabriolet et les ont contraint de lâcher prise en les frappant avec des bâtons ferrés dont ils étaient armés.

Une première tentative d'assassinat avait déjà été faite il y a peu de temps sur Guibert; deux blessures récentes d'arme à feu se voyaient encore à son bras.

— Un courrier extraordinaire arrivé de Belgique ce matin annonce que le ministère vient aussi de sauver le pays d'une conspiration orangiste à laquelle des agens prussiens sont prévenus d'avoir pris une part très-active.

Le duc de Broglie s'est immédiatement rendu chez le baron Werther pour se prévaloir de ces accusations et en obtenir enfin quelques concessions en faveur du gendre de Louis-Philippe.

— Le congrès de Vienne et ses dispositions relative aux affaires de l'Allemagne sont devenus la chose la moins inquiétante pour notre gouvernement. M. de Talleyrand a promis monts et merveilles, puisque l'on consentait à protocoller comme dans l'affaire hollandaise dont on ne verra jamais la fin. Malheureusement les progrès de l'absolutisme dans ces pays ne se laissent nullement arrêter par les protocoles. et pendant que les diplomates discutent, ses troupes et ses commissaires agissent près des petits états qu'ils ont subjugués.

M. Mignet doit, dit-on, être envoyé près de la cour de Bade, et M. de Salvaud près de celle de Saxe, pour essayer contrebalancer la tendance envahissante de la Prusse industrielle.

— Une réunion des chefs de la doctrine et du tiers-parti a eu lieu chez M. Charles Dupin, pour essayer de convenir d'un programme commun pour la session aux dépens de l'opposition. Des discussions d'amour-propre et la difficulté de satisfaire l'ambition de tous ont empêché de s'entendre, et on s'est séparé sans rien décider.

— Le préfet de la Seine-Inférieure est arrivé hier à Paris, et s'est rendu aussitôt chez les ministres de l'intérieur et du commerce. Ce dernier l'a accompagné chez le roi. La rivalité de MM. de Bassano et d'Argout et la vengeance du dernier sur les amis de son rival ont nécessité le voyage du préfet de la Seine-Inférieure hors de son département, où tout fait croire cependant qu'il pourra retourner bientôt rassuré par une auguste bouche, qui lui a déclaré que les amis de M. Bassano étaient les siens.

#### Nouvelles.

On lit dans la *Tribune*:

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une trentaine de citoyens ont été arrêtés rue St-Jean-de-Beauvais, au domicile de MM. Vignerte et Lebon. Une longue perquisition a eu lieu. Ce n'est que fort tard que les agens de police en grand nombre sont enfin sortis de la maison qu'ils avaient envahie.

Trois des personnes arrêtées ont été placées dans un fiacre avec un paquet de papiers; les autres suivaient à pied conduites chacune par deux gendarmes municipaux. Un attroupement considérable s'était formé sur la place Cambrai pendant la visite domiciliaire. On s'interrogeait avec intérêt sur les motifs de cette arrestation. Un intérêt marqué a accueilli ceux qui en étaient l'objet, et le plus religieux silence a été observé pendant le défilé. Les gardes municipaux eux-mêmes paraissaient assez étonnés de l'opération à laquelle on les employait.

Nous attendons des détails plus circonstanciés pour nous expliquer sur cette nouvelle opération de la police, qui se résoudra, nous l'espérons bien, en une vaine tentative. Nous en avons déjà suffisamment indiqué l'esprit et la secrète intention.

— Le *Constitutionnel* publie l'extrait suivant de sa correspondance particulière d'Oran:

Nous avons reçu ici copie d'une pièce fort curieuse, et que je m'empresse de vous envoyer. C'est la lettre écrite au lieutenant-colonel Dubarrail, par le chef des Arabes, lorsqu'il se présenta devant Mostaganem, pour attaquer nos troupes. C'était le 5 août,

Voici cette lettre:

« Louange à Mahomet!

« Le chef des Maures, le guerrier Sidi-El-Adj-Mohammed-Adj-Ab-El-Kader-Ben-Sidi-Mey-El-Din, au chef des Français.

« Salut aux incroyables!

« Comme vous n'avez pas tenu vos traités, et que vous n'êtes pas sorti hier pour nous battre, faite-s-nous savoir vos intentions. Nous vous faisons savoir que nous avons nos troupes qui entourent toute la ville, et que déjà nous sommes presque sous vos remparts, et que nous avons battu notre tambour qui était le signal pour vous appeler dehors.

« Si vous voulez vous sauver, abandonnez le pays; autrement, je resterai toujours ici. Je réunirai tous les peuples du Levant et de l'Occident, et je vous ferai la guerre, même pendant toute l'année, et le bon Dieu nous aidera pour vous battre et vous chasser; faites-nous donc connaître vos intentions par une réponse. Baissez votre pavillon, je vous le conseille, et alors je me retirerai. Ne vous en rapportez pas à vos conseils, car ils seront votre propre ruine.

» Signé du sceau de AB-EL-KADER-MEY-EL-DIN. »

Il a été répondu à cette lettre par le lieutenant-colonel Dubarrail, avec l'énergie qu'on pouvait attendre d'un soldat de Wagram et de la Moskowa. C'est le lendemain que les dix-sept tribus des environs de la rivière d'Argent et d'Arzew, sous les ordres d'Ab-el-Kader-Mey-el-Din, au nombre de 25,000 hommes environ, vinrent attaquer nos onze cents Français.

Par une manœuvre hardie autant qu'habile, ils ont été attirés sous le feu de la place; pour la première fois les Arabes ont montré de l'infanterie et de l'infanterie tenant pied. Mais les dispositions de MM. Dubarrail et Cavaignac ont prévalu, et bientôt infanterie et cavalerie, pris entre le feu de la place et celui des compagnies hardiment lancées dans un ravin, ont dû reculer en perdant considérablement de monde. C'est une des affaires qui, en Afrique, font le plus d'honneur à nos troupes et à leurs chefs. Là, comme toujours, la marine a vigoureusement appuyé nos troupes.

— On lit dans la *Gazette de Normandie* les renseignemens suivans sur quelques nuages qui se sont élevés entre le poète Barthélemy et ses nouveaux patrons:

« Quinze cents francs par an sur les fonds de l'intérieur paraissent un bien faible morceau de pain jeté à M. Barthélemy, pour s'assurer de son silence. Un article communiqué, envoyé à plusieurs journaux des départemens et à ceux de Belgique, annonce une traduction en vers de l'*Enéide*, par l'auteur de la *Némésis*; après avoir vanté la précision qui doit la distinguer, on ajoute que, quant à la poésie, ce serait faire un faible éloge de dire que la traduction de *Delille* paraîtra bien pâle à côté de celle du nouveau traducteur. Enfin, l'article se termine par ces mots: On dit que le roi des Français donnera à M. Barthélemy 1000 f. par mois jusqu'à ce que ce travail soit terminé.

Attendu les habitudes bien connues de Louis-Philippe, attendu le rapprochement que l'on trouve dans cet article entre ce dernier *on dit* et l'immense réputation que M. Barthélemy s'est acquise par ses satires politiques, nous n'hésitons pas à attribuer ledit article à M. Barthélemy lui-même, et à y voir l'annonce de la reprise des hostilités, si l'on continue à traiter aussi mesquinement celui qui a terminé sa *Justification* par ces deux vers: Qu'ils songent, etc.

Que pour les attacher à l'infamant poteau,

J'ai conservé chez moi les cloas et le marteau.

« Si, du reste, Louis-Philippe, dans la crainte de voir exécuter cette menace, consent à ce supplément de mille francs par mois à la pension de 1500 f. par an, nous ne sommes pas prêts de voir terminer le grand œuvre du déserteur de *Némésis*. »

— On lit dans le *Mémorial bordelais* du 1:

« Nous avons annoncé la mort de M. le duc de Lucchesi Palli, ce rejeton quasi-royal. Nous devons aujourd'hui rassurer les amis de sa mère, en leur annonçant que la perte douloureuse qu'elle vient de faire sera incessamment réparée. On nous écrit que la comtesse de Lucchesi Palli est de nouveau enceinte. Cette fois, il n'y a rien de clandestin ni de mystérieux dans cette nouvelle, car l'illustre exilée témoigne publiquement à son époux, M. le comte de Lucchesi Palli, une tendresse expansive, un attachement conjugal si évident aux yeux de tous, que l'événement que nous annonçons est de tous les évènements du monde le plus probable et le plus naturel. »

— Le nommé Gavioli, réfugié italien, qui assassina il y a quelques mois, à Rodez, trois de ses compatriotes, vient d'être condamné par les assises de l'Aveyron aux travaux forcés à perpétuité.

— On aurait pu prendre pour une histoire faite à plaisir le récit de l'enlèvement d'une jeune personne par son amant, qui s'était introduit dans un pensionnat comme sous-maitresse; mais le *Pilote du Calvados* confirme l'anecdote en nous apprenant que le jeune homme est de Falaise et que la demoiselle est de Vimoutiers; elle est du reste riche d'attraits et de fortune.

On ignore encore où se sont retirés les deux amans.

— Les divisions du ministère ne sont point des querelles de palais. M. Séguier et M. Parquin se sont embrassés, mais non point M. Humann et le maréchal Soult. L'irritation est grande entre les deux ministres; M. d'Argout va de l'un à l'autre, portant des paroles de paix et demandant l'oubli du passé. Or, on oublierait la querelle de la veille qu'il faudrait bien vider celle du lendemain. C'est tous les jours quelque nouveau sujet de contestation. Ce que le maréchal abandonne d'une main, il tâche de le reprendre de l'autre. Battu sur la question des crédits supplémentaires, il se rabat sur les chiffres du prochain exercice. On assure que, dans le dernier conseil, le maréchal a présenté pour 1835 un budget qui dépasse de plusieurs millions le budget normal de 1834, avec tous les suppléments de crédit. En voyant cette cathédrale de chiffres, M. Humann s'est vivement récrié; on prétend même que le ministre, plutôt que de présenter aux chambres ces demandes incommensurables, serait déterminé à donner sa démission. (*Constitutionnel*.)

— Le *Constitutionnel* d'aujourd'hui de divisions qui existaient entre le maréchal Soult et M. Humann. Il entre à ce sujet dans des détails assez étendus.

Nous n'avons qu'une seule réponse à faire au *Constitutionnel*, c'est que le fond et les détails de sa version sont également dépourvus de réalité. (*Bulletin du soir*.)

— On parle tout bas, dans les salons bien informés, des embarras du ministère de la guerre à l'approche de la session. Selon certaines personnes, le déficit pour lequel il faudrait réclamer un bill d'indemnité serait de 54 millions; sui vant d'autres, il irait à 86 millions. (*Tribune*.)

— Le Corsaire d'Afrique dit que les membres de la haute commission d'enquête en Afrique se montrent convaincus que la régence peut devenir une de nos plus belles possessions. Ils ont fait de grands achats de terrains pour prouver aux colons que les conclusions de leur rapport seront favorables à la conservation de la colonie.

— On s'occupe au ministère de la guerre de la réorganisation de la gendarmerie départementale.

— Le gouvernement vient d'ordonner l'établissement d'une nouvelle ligne télégraphique de Bordeaux à Montpellier, passant par Toulouse, Carcassonne, Narbonne et Perpignan.

— Nous recevons par voie d'Angleterre, des nouvelles récentes de Carthage.

On écrit de cette ville, à la date du 7 octobre, que les craintes immédiates avaient disparu. Le commandant français, à la sollicitation des consuls anglais et américain, et par égard pour les personnes et les propriétés françaises qui allaient se trouver gravement compromises, a consenti à suspendre les hostilités jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Mackau avec la station des Antilles.

« Je ne puis croire à la guerre, ajoute la lettre que nous avons sous les yeux, car ce serait folie à la Nouvelle-Grenade de vouloir résister à la France; cependant, on fait tous les préparatifs possibles, on monte les canons, et chaque jour j'en vois passer que l'on traîne aux remparts; toute la milice est armée et s'exerce tous les jours; on a fait des approvisionnements et on a ordonné des levées dans la province. Enfin on agit comme si on voulait se défendre.

» La crainte seule d'un siège a paralysé toutes les affaires; on ne vend plus rien, et les paiemens sont suspendus. Si le siège se livre, les Français seront obligés de fuir promptement; car, malgré les assurances de protection du gouvernement, ils auraient tout à craindre d'un mouvement populaire. » (Journal du Havre.)

— Une affaire malheureuse, qui n'a déjà obtenu que trop de retentissement dans le pays, était portée à l'une des dernières audiences de la cour d'assises des Basses-Pyrénées. Le sieur Lafonta, propriétaire aisé et ancien greffier du canton d'Accous, comparait sur le banc des accusés, sous la prévention d'avoir donné la mort à son domestique en le frappant d'un coup de couteau.

Lafonta alléguait pour sa justification qu'il avait surpris ce domestique dans les bras de sa femme, et cette circonstance a paru parfaitement établie par les dépositions des témoins. Sur la déclaration, dit-on, unanime du jury, M. Lafonta a été acquitté. (Mémorial des Pyrénées, du 3 décembre.)

— On écrit de Vire: « Notre ville est dans le deuil. La mort vient de lui enlever un des hommes qui en faisaient le plus bel ornement. L'auteur du Génie de l'Homme, M. Lioult de Chénéollé, ancien inspecteur de l'université, est décédé à Burey le 3 de ce mois. (Mémorial du Calvados du 6 décembre.)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Extrait de notre correspondance de Bayonne du 5 décembre 1833.

Madrid, 27 novembre 1833.

On sait par des lettres qui nous arrivent de Portugal que don Carlos se préparait à entrer en Espagne et que ce prince, par prudence, a fait son testament.

Le général Rodel ne perd pas de vue don Carlos qui, dit-on, a passé par Almedia.

Ce général, qui a fait approvisionner la citadelle de Badajoz pour trois mois, a ordonné en Estramadure la mise sur pied de 3,000 hommes, sous le nom de chasseurs de montagnes.

Nous n'avons des nouvelles officielles de Vittoria que du 21, jour auquel Saarsfield a fait son entrée dans cette ville, non plus que de Miranda dont le comte de Tolosa a pris possession.

Tout semble faire croire qu'on n'occupe encore que ces deux points dans la Biscaye; l'armée qui s'est portée sur ces contrées est très-peu considérable, tandis que les bandes s'y multiplient.

Le général Pastor, qui se trouvait le 19 à Aranda de Duera au moment où Balmaroda et sa bande se trouvait à 2 lieues de là, a dû se mettre en marche le 20 pour Burgos. Il paraît que le général Quesada n'a pu encore organiser les milices urbaines, personne ne s'étant présenté.

Bayonne, 5 décembre.

On nous écrit de Béohobie, en date du 4, qu'une alerte à la suite de laquelle toutes les autorités se sont rendues à Béohobie, a eu lieu à Irun. Elle aurait été la conséquence d'un rapport qu'a fait un Français venant de Tolosa, qui a assuré qu'Hanoï, qui se trouvait à Elcienda, vallée de Bastan, avait commandé des rations à Vera pour le 3 au soir.

A ce récit l'alarme s'est répandue dans Irun, et tout le monde a repassé la frontière.

Cependant, aujourd'hui, M. Iriarte, directeur des postes, et ses employés, revenus de leur panique, sont rentrés à Irun: il est probable que les autorités suivront cet exemple, d'autant plus que rien jusqu'à présent n'est venu justifier les craintes qu'elles avaient conçues.

Le capitaine-général Espeleta annonce, en date du 28 septembre, que le brigadier Tena a été passé par les armes le 26, à 4 heures de l'après-midi.

J. Martin, ex-ministre de la police, exilé à Badajoz, a été nommé maréchal-de-camp et capitaine-général en second du royaume de Valence.

Le courrier de cabinet anglais Viga est arrivé pendant la nuit par la route directe, il n'a rencontré que les troupes de la reine. A Bergosa, 3,000 hommes se disposaient à marcher sur Oneté pour y attaquer 5,000 facieux qui s'y trouvaient.

(Extrait du Mémorial des Pyrénées.)

Béohobie, 4 décembre 1833.

Tout le monde est en peine de savoir où se trouve Mérimo, et personne ne peut en donner des nouvelles. Hier, on disait qu'il était en Navarre où les carlistes paraissent être réunis en force, aujourd'hui, le bruit se répand qu'il était au-delà de Burgos, à la tête d'un corps assez considérable, et qu'il intercepte toutes les communications avec Madrid. On dit que c'est ce qui empêche de recevoir des lettres de cette capitale. Ce qui paraît certain, c'est que le général Castagnon a envoyé des dépêches de Saint-Sébastien, pour les faire parvenir à Madrid, en passant par Béohobie, Oloron et Jacca.

— On nous écrit des Aldudes, 30 novembre: Je tiens d'une très bonne source les nouvelles suivantes, vous pouvez les publier comme positives:

Le général de brigade Lorenzo, le même qui fut prisonnier et fut fusillé; le général Santos-Ladron, a sous son commandement 3,000

hommes. Le général Saarsfield en a 12,000; ce dernier est entré samedi ou dimanche dernier à Vittoria où il a rencontré les insurgés avec lesquels il a eu un engagement très sérieux. Il a fait au moins 300 prisonniers parmi lesquels il y avait plusieurs officiers. Le reste des insurgés a été mis dans une déroute complète, et ce n'est qu'à la faveur d'un brouillard épais que quelques-uns ont pu se sauver.

Les officiers prisonniers ont tous été passés par les armes.

D'après ces événements, on peut raisonnablement penser qu'avant longs jours, nous recevrons dans ce parage la visite des carlistes refoulés par les troupes de la reine. Si le général Saarsfield dont on accusait la fidélité, est resté jusqu'à présent dans une apparente inactivité, je puis vous affirmer que c'était pour s'assurer de Burgos et des environs, en opérant le désarmement des volontaires royalistes.

Extrait du Mémorial Bordelais du 7 décembre.

Bayonne, 5 décembre.

Des lettres arrivées de Madrid annoncent la chute du ministre Zéa, qui serait remplacé par le duc de San-Fernando. Mes propres informations ne parlent de ce fait que comme d'une espérance qui paraît fondée et non encore comme d'un fait accompli. Mais je sais positivement que plusieurs maisons de commerce de Bayonne ont reçu des avis à cet égard.

On dit que dans la Catalogne, il y a eu une affaire entre une bande de révolutionnaires royalistes et une milice de volontaires nationaux. Ce ne serait pas au nom de la reine que ces derniers se seraient battus, mais au nom de la liberté. En Catalogne, les réels sont très montés en faveur d'un changement politique qui réaliserait des institutions libérales.

— Des lettres particulières reçues de Lisbonne à la date du 26 novembre, annoncent qu'un colonel espagnol est arrivé au quartier-général de don Miguel, et lui a donné trois jours pour répondre aux propositions qui lui ont été faites. Le colonel Hare, de la part de l'Angleterre, s'est rendu le 25 à Santarem, pour le même objet.

Don Pedro, que l'on dit être très-mécontent de la décision de l'Espagne et de l'Angleterre, est allé rejoindre l'armée, accompagné de l'amiral Napier, et l'on croit généralement que son intention est d'attaquer les Miguelistes avant que les négociations aillent plus loin. Cependant on représente les fortifications de Santarem comme très-formidables. « Il est temps, dit le signataire de la lettre, de placer des gens raisonnables à la tête des affaires de ce pays. En mon ame et conscience, je pense que les ministres actuels sont tout aussi mauvais que ceux de don Miguel, et Dieu sait où cela mènera le pays, si l'on ne se hâte de les congédier. » (Times.)

— Nous apprenons par le Correo-Official de Rio-Janeiro, sous la date du 8 octobre dernier, que le jeune empereur, don Pedro II, a été saisi de violentes convulsions qui présentaient tous les symptômes d'une congestion cérébrale, et son état devint si grave qu'on crut devoir publier des bulletins. A la date des dernières nouvelles, les symptômes dangereux avaient disparu, mais le jeune prince restait sous l'influence d'une très-forte fièvre. (Globe.)

— Une revue américaine publie les détails suivants sur les signataires du traité d'indépendance des Etats-Unis:

9, dit-elle, naquirent dans l'état de Massachusetts, 8 en Virginie, 5 dans le Maryland, 4 dans le Connecticut, 4 dans la nouvelle Jersey, 4 en Pensylvanie, 4 dans la Caroline du Sud, 3 dans l'état de New-York, 3 dans celui de Delaware, 2 dans le Rhode-Island, 1 dans l'état de Maine, 3 en Irlande, 2 en Angleterre, 2 en Ecosse et 1 dans le pays de Galles.

21 étaient procureurs, 13 négocians, 4 médecins, 3 fermiers, 4 ecclésiastiques, 1 imprimeur et 16 rentiers.

5 moururent âgés de plus de 90 ans, 7 entre 80 et 90, 11 entre 70 et 80, 12 entre 60 et 70, 11 entre 50 et 60, 7 entre 40 et 50. Un mourut à l'âge de 27 ans, et l'on ignore l'âge exact des deux derniers.

Le plus jeune de tous, nommé Edwar Rutledge, né dans la Caroline du sud, n'avait, lorsqu'il signa, que 27 ans. Il mourut à l'âge de 51 ans. Le plus jeune après lui était Thomas Eynche, du même état. Benjamin Franklin était le doyen; il avait 71 ans quand il signa la déclaration, et il vécut, comme on sait, jusqu'en 1790. Charles Carroll fut celui qui mourut le dernier, car, lorsqu'il atteignit sa quatre-vingt-seizième année, tous ses collègues l'avaient précédé dans la tombe.

— Le New-York américain qui se prétend bien informé assure que, sur le nombre des représentants élus, 170 sont républicains-nationaux, 79 anti-maçons, 45 jacksonistes et 8 working-men.

TURQUIE. — Constantinople, 11 novembre. — Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, il a éclaté un incendie dont, à la vérité, on est parvenu à se rendre maître promptement, mais qui a fourni néanmoins la triste preuve que la bande des incendiaires n'était pas extirpée. En attendant, on ne remarque ici ni augmentation d'inquiétude parmi les habitans, ni le moindre trouble dans le commerce et dans l'industrie, tant le monde paraît déjà avoir pris l'habitude de scènes pareilles; mais naturellement les mesures de précaution adoptées par l'autorité se continuent. (Gazette d'Augsbourg.)

Variétés.

LE CURÉ MÉRIMO.

La vie de Mérimo est si riche en faits de toute sorte, que je pourrais donner quarante articles sans épuiser la matière, j'oserais même dire sans lasser la curiosité du lecteur. Je n'y serais pourtant pas revenu s'il ne m'avait semblé que ce caractère original n'avait pas été montré sous toutes ses faces et si, en outre, je n'avais entendu plusieurs personnes faire des objections qui prouvent qu'elles n'ont pas la plus légère notion des faits qu'elles prétendent constater.

Ainsi, j'ai lu quelque part que Mérimo n'était autre chose qu'un brigand vulgaire, tuant comme tous les brigands, volant surtout comme tous les brigands de Mérimo un voleur! Où avez-vous des preuves? Je vous défie de m'en citer aucune, et moi je puis vous en citer qui déposent hautement en faveur du contraire. J'ai vu Mérimo, durant l'époque de la constitution, se montrer le persécuteur acharné d'un chef de bandes royalistes, le nommé Pajillas, le même que Valdès traversa de son épée dans la Sierra de Lerma. Et pourquoi Mérimo le persécutait-il? Précisément parce que Pajillas voulait et voulait les hommes pacifiques du parti constitutionnel. Mérimo persécuta aussi le voleur Latré, natif de Celada del Camino, qui, à cette même époque, parcourait la province de Burgos aux cris de vive la religion! vive le roi absolu! mais n'ayant d'autre but que de piller et rançonner tous les gens qu'il rencontrait.

Le brigand l'Usua, natif de Lerma, aujourd'hui curé de cette ville par la grâce de Ferdinand, et en récompense des atrocités qu'il a commises, ce brigand, dis-je, a toujours eu dans Mérimo

son ennemi le plus actif. Enfin, c'est Mérimo qui mit à la poursuite du guérillero Machon, natif de Presencio, une centaine d'hommes de sa troupe, avec l'ordre formel de le fusiller sur-le-champ, partout où on le saisi. Machon volait. Sa troupe ne fut pas assez heureuse pour s'emparer de ce brigand; mais elle prit plusieurs de ses compagnons de pillage, et les mena à Mérimo. Quel fut leur sort? Demandez-le aux habitans de Tordueles, à ceux de Quintanilla Somugnoz, à ceux de Paules, qui les ont vus subir une mort lente et pénible, une mort tout-à-fait dans le goût et dans les habitudes de Mérimo. Il commença d'abord par les faire promener dans la ville avec un écriteau sur le dos, portant en grosses lettres:

« C'est un voleur: il marche à la mort! »

Ensuite, à chaque coin de rue, il les faisait arrêter pour recevoir trente ou quarante coups de bâton, que d'habiles exécuteurs faisaient tomber sur le dos des patients avec une régularité tout-à-fait méthodique, jusqu'à ce qu'enfin ces malheureux arrivassent au lieu où les attendait le dernier supplice. Là, ils étaient fusillés; souvent les balles ne frappaient que des corps expirans.

Voilà des preuves, ce me semble. Eh! la meilleure en faveur de Mérimo n'est-ce pas son absolue pauvreté? Lui qui s'est vu durant l'indépendance possesseur d'immensables millions pris sur les Français, lui qui a reçu de Ferdinand des sommes immenses, lui qui a droit, comme brigadier et comme chanoine, à des émolumens considérables, il n'a pas de quoi payer de petites dettes. On dira peut-être qu'il prodigue son or mal à propos. Non; sa toilette et sa table sont d'une mesquinerie telle, que véritablement il paraît subvenir à l'une et à l'autre moyennant quelques maravedis. Mais tout l'argent qui lui revient par droit de guerre, il le distribue à ses nombreuses bandes: le reste, il l'envoie à ses parens, dont le nombre est aussi fort grand et dont la pauvreté sans lui serait digne de pitié.

Nous venons de faire une part assez large aux qualités qui peuvent attirer sur Mérimo un intérêt de bienveillance. Nous avons maintenant à parler de faits qui forment un large contraste et qui, mis en lumière, apprendront aux lecteurs à ne plus s'étonner lorsque les événements qui se passent présentement dans mon malheureux pays leur révéleront quelque noire atrocité de cet homme. Je veux laisser de côté tous les forfaits qu'il a commis durant la lutte des Espagnols contre l'invasion napoléonienne; il y a là de lamentables souvenirs qu'il ne faut pas réveiller. D'ailleurs, j'ai dit qu'il me faudrait écrire quarante articles si je voulais m'attacher à faire un répertoire complet de toutes ces barbaries.

Les faits que je rapporterai sont donc tous postérieurs à cette époque.

Auparavant, n'oublions pas d'en citer un qui offre quelque analogie avec le 18 brumaire de Napoléon. Il y avait à Barbadiello une junte autorisée par la junte centrale de Cadix. Les membres de cette commission du gouvernement ayant voulu imposer un ordre à Mérimo, il vint dans la salle de leurs séances à la tête de sa bande, non pas précisément pour les faire sauter par les fenêtres, mais tout bonnement pour les faire fusiller sur leurs sièges. S'ils sautèrent par les fenêtres, c'est par cet instinct qui dit à l'homme qu'il vaut mieux encore risquer de se casser une jambe ou un bras, que d'attendre une mort certaine sur les bancs d'une assemblée envahie.

Arrivons maintenant à quelques traits caractéristiques.

On a lu, dans une des dernières correspondances du Mémorial que Mérimo, passant dans les environs de Burgos, avait froidement assassiné de sa main un mendiant, et deux jeunes enfans en haine de leur père. Ce fait ne me surprend pas: il en a fait autant avec son meilleur ami, le nommé Horna, natif de Villamanzo. Voici comment cette affaire se passa:

Horna était d'un caractère très-facétieux: en France, Horna eût été ce qu'on appelle un farceur, un bon enfant. Lorsque Mérimo entra dans une ville, il se faisait toujours accompagner d'Horna et celui-ci, par des tours d'adresse ou de bouffonneries plaisanteries, cherchait toujours à l'amuser, lui et les officiers de sa bande.

Il y avait danger quelquefois à être le bouffon de Mérimo.

Une nuit, Horna, après avoir divertit long-temps sa compagnie, se tourna vers Mérimo et lui dit: « Donne-moi un jeu de cartes tout neuf; je les placerai sur cette table, et je vous les nommerai ensuite par leur nom. — Voyons, dit Mérimo surpris. » En effet, on apporte un jeu de cartes; tout le monde se range autour de la table. Mérimo, appuyé sur la poignée de son sabre, regardait attentivement les tours de passe-passe de son trop farceur ami. Horna, après avoir bien embrouillé les cartes, demande un compas, une règle et plusieurs instrumens de mathématiques. On va lui chercher ces divers instrumens. Alors Horna commence à disposer sur la table tout son bagage d'astrologie. Il mit trois quarts d'heure à se préparer, quoique Mérimo, bouillonnant toujours d'impatience, lui eût dit deux ou trois fois: Veux-tu finir f...!

Horna finit en effet. Il prend un air grave et solennel, il pose lentement une main sur la table, saisit une carte du bout des doigts, la présente à Mérimo dont les yeux flamboyaient dans leur orbite cave, et lui dit: Regarde-la bien. Mérimo la regarde bien. « Rends-la moi. » Mérimo la lui rend. Horna tourne la carte et l'annonce en riant aux éclats. Mérimo lève son sabre et lui fend la tête. Trois jours après Horna le farceur était enterré à Royales.

Horna a laissé un fils dont (il faut le dire pour être juste) Mérimo s'est montré depuis le zélé protecteur. Mais il ne lui a pas rendu son père!

De toutes les punitions infligées par Mérimo, la plus douce est celle que je vais rapporter. Celui qui l'endura a été depuis nommé par Ferdinand chanoine de Castrogeriz.

L'an 1811, don Juan Tapia, alors curé d'Asudillo, se réunit à Mérimo et devint chef de son infanterie, Mérimo s'étant réservé le commandement de la cavalerie. Quelques trentenaires d'officiers, dits de Renovales, parvinrent à séduire Tapia, et le déterminèrent à abandonner Mérimo. Il se mit donc en marche vers le Pegua Maya, afin de faire la guerre pour son propre compte. Quand Mérimo apprit cette désertion, il fit monter douze hommes à cheval, et se porta avec eux sur la ville de Tordomar où Tapia s'était retiré à la tête de neuf cents hommes.

Arrivé dans cette ville, il descend de cheval, prend son espingole sous le bras, et va par les rues criant à tue-tête: « Où est Tapia, f...? » Lorsqu'il passa devant la porte urbaine, appelée de le Fuente, un poste de Renovales lui demanda qui vive? Un coup d'espingole, qui tua un sergent et un officier, et fit prendre la fuite aux autres, fut toute sa réponse. Sur la grand-place, on le reçut avec des acclamations. Ce que voyant, Tapia, qui se sentait perdu, monta tout de suite à cheval et partit au grand galop; mais les compagnons de Mérimo l'arrêtèrent à une demi-lieue de là. Pendant ce temps, toutes les autorités et notabilités de la ville se pressaient autour de Mérimo et le suppliaient de faire grâce au curé Tapia, ce qu'elles obtinrent avec beaucoup de peine; mais comme il faut toujours à Mérimo une vengeance quelconque, il ordonna que Tapia fut étendu sur un âne, c'est-à-dire sur les paniers qui, en Espagne, servent à porter des cruches d'eau (aguaderas), et dans cette humiliante et pénible position, il le fit conduire jusqu'à Paules, à trois lieues de là.

Je passe une foule de faits qui tous forment dans Mé-

rino une ardeur de vengeance presque inextinguible, pour citer un trait qui semble donner un démenti à tous les autres actes de la vie de cet homme original, véritable type d'un caractère encore inédit. Ce fait, non plus que tous ceux que j'ai rapportés dans mes trois articles, ne saurait être contesté. Vingt fois j'en ai tenu entre les mains les pièces justificatives; et tout extraordinaire qu'il puisse paraître, il est impossible de le récuser.

Qui n'a entendu parler du brave et immortel Empecinado? Eh bien! ce général, victime innocente de Ferdinand, n'a trouvé personne aussi décidé à le sauver, malgré la différence de ses opinions, que Mérimo, cet homme implacable dans ses ressentiments, terrible dans ses vengeances. S'il eût eu 1,000 hommes à sa disposition, il est probable que l'Empecinado ne serait pas mort.

Voici la lettre qu'il écrivit à un chanoine de Valladolid, nommé Mérimo comme lui, et à un des juges de la Sal del Crimen de cette même ville, M. Romero. Nous regrettons de ne pouvoir donner celle qu'il adressa au capitaine-général O'Donnell: ce serait encore un document fort curieux.

« Monsieur, »  
« Je pensais que la cour royale de Valladolid et son président le capitaine-général O'Donnell, n'avaient besoin, pour se faire obéir, que de la toute-puissance des lois.

« Monsieur, vous serez peut-être étonné de mon langage; vous vous demanderez comment Mérimo peut pardonner aussi facilement; non, Monsieur, je ne pardonne jamais. Ma haine me gouverne en despote; il faut que je me venge à tout prix de mes ennemis? Le savez-vous?... J'en connais une trentaine. Ce sont les traîtres à leur patrie, ce sont ce Valdencbro et tous ses complices qui, après nous avoir trahis, après être descendus au misérable rôle d'espions de leurs compatriotes, sont encore venus au pouvoir! Voilà mes ennemis, et l'Empecinado n'en est pas. Et pourrais-je rester dans l'inaction en voyant les destins de l'Espagne confiés aux lâches qui nous ont vendus? Non. Il faut que le gouvernement du roi entre dans d'autres voies et se repose sur d'autres bras, ou bien je reprendrai les armes.

« Je vois aujourd'hui que je me suis trompé. Est-il possible que le fils du général O'Donnell, à la tête de 2,000 hommes et de six pièces de canon, n'ait pas eu le courage de s'emparer de Roa, de son corregidor Valdencbro et de l'Empecinado lui-même (1)? Et

(1) L'Empecinado était à Roa, et la cour royale de Valladolid voulait appeler l'affaire dans sa juridiction; dans ce cas il aurait

ce sont des militaires? Seront-ils les complices déguisés de la mort qu'on prétend donner au général malheureux dont ils veulent se débarrasser pour assouvir leur rage? Quels sont les crimes de ce général? S'il en a commis, aucun autre que moi n'avait le droit de s'en plaindre. Il a été mon persécuteur, mais je me souviens qu'auparavant il fut mon ami. Il a pris les armes contre moi, mais je sais que le roi le lui avait ordonné.

« Cette guerre l'opinion est maintenant finie entre nous. Si je l'avais pris les armes à la main, je l'aurais fusillé. Mais dès qu'il a obtenu le passeport du roi pour rentrer dans ses foyers en toute sûreté, c'est une lâcheté de la part de cette cour royale, qui n'a pas le courage de l'arracher d'entre les mains d'un corregidor, le plus méprisable des hommes. Quoi! Valdencbro le juge de l'Empecinado, Valdencbro qui vendit à Joseph les plus nobles têtes de la Castille! Valdencbro que l'Empecinado lui-même fit prisonnier en 1810, et à qui il laissa généreusement la vie! Infâme! c'est par l'échafaud qu'il veut récompenser cette générosité!

« C'est dans ce but que j'écris aujourd'hui même au capitaine-général O'Donnell. Je lui demande en outre l'autorisation de réclamer le procès de l'Empecinado, et s'il me l'accorde, je me trouverai heureux d'avoir affaire à cet insolent Valdencbro.

« Faites connaître ma lettre. Je ne crains personne: au contraire, je veux que l'on sache que de mon vivant il n'a à espérer que l'humiliation et l'anéantissement des infâmes suppôts de Joseph. Tant qu'ils seront là, je bouleverserai mon pays. Mérimo. »

En trois jours cette lettre devint publique, ainsi que celle qu'il écrivit au général O'Donnell. Bientôt le roi fit venir Mérimo auprès de lui pour lui demander des explications.

Mérimo, qui ne se gêne avec personne, pas même avec les rois, se fit attendre huit jours. Il est bon que l'on sache que Mérimo ne se sert jamais de diligence ni d'aucune chaise de poste, il voyage en vrai brigand. Bon cheval, bons pistolets, bonne espingole, bon sabre, un domestique, voilà.

Arrivé enfin à Madrid, il alla se loger dans la rue del Calvario (Calvaire), n° 38. Le lendemain il alla au palais et demanda le roi. Au bout de quelques instants, un valet vint lui dire de s'adresser au ministre. Mérimo écumait de rage; cependant il passa chez le ministre qui fort heureusement le reçut avec beaucoup d'égards,

été sauvé. Mais le corregidor Valdencbro ne voulut pas consentir à cette translation. Aussi l'Empecinado périt-il!

et lui fit sentir en termes mesurés combien il avait été pénible pour le roi de voir la manière dont il s'était prononcé dans l'affaire de l'Empecinado. Mérimo ne répondit rien autre chose que ces mots: « Menez-moi au roi. »

Quand il parut chez Ferdinand, celui-ci se contenta de lui dire: « Mérimo, on m'a dit que tu veux t'opposer aux actes de mon gouvernement. C'est alors que Mérimo fit la réponse qui a été depuis répétée si souvent par le favori Mérimo: « Sire, les annales de deux époques témoignent de mon dévouement à V. M., mais je reprendrai les armes pour écraser vos ennemis. » Et qui sont mes ennemis, répliqua le roi? « Les miens, sire, les Joséfins. S'ils restent au pouvoir, ou faites-moi pendre, ou je me révolte. »

Le roi lui tourna le dos en lui faisant signe de se retirer. Arrivé chez lui, Mérimo trouva l'ordre de rester prisonnier dans la ville de Madrid. Il y resta plus de quatre mois, et chaque jour il sortait à cheval avec quatre de ses compagnons, tous vêtus comme des brigands, et il allait passer par la place d'Orient, en face du palais du roi, comme pour faire entendre à Ferdinand qu'il était à la veille d'accomplir la promesse qu'il lui avait faite.

(Mémorial Bordelais.)

## LIBRAIRIE.

# HYGIÈNE MILITAIRE,

ou

TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,

Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix: 1 franc.

Chez l'AUTEUR, MÉDECIN-OCULISTE, rue du Plat, n° 3, à Lyon. (2556 13)

# ÉTRENNES AUX ENFANS POUR 1854.

## Annuaire des Enfans.

Voici quelques-uns des noms qui, pour la première fois, se trouvent réunis dans un recueil destiné à l'enfance: Alfieri, Anselot, Bernardin de Saint-Pierre, Bonaparte, Bossuet, Byron, Cooper, Cassimir Delavigne, Franklin, Mad. de Genlis, Victor Hugo, Jules Janin, La Fontaine, Lamartine, Larocheffoucauld, Molière, Racine, J.-B. Rousseau, le comte de Ségur, Mad. de Sévigné, Frédéric Soulié, Soumet, Mad. de Staël, Thomas, Walter-Scott, etc. Cette collection est suivie de l'histoire des sciences, des lettres et de l'industrie pendant l'année 1853. L'annuaire forme un volume de cinq cents pages imprimé sur deux colonnes et contient la matière de six volumes in-8° ordinaires.—Prix: 6 fr. 7 fr., 50 par la poste; au bureau du *Journal des Enfans*, rue Taitbout, n. 14.

## Journal des Enfans.

Cette publication existe depuis seize mois. Elle a eu les honneurs d'une traduction italienne, allemande et russe. Voici quelques-uns des articles qui seront publiés dans les numéros prochains: *Les Enfans pauvres, devenus célèbres et puissans*, par M. Jules Janin; *l'Apprenti serrurier*, par Mad. Gay; *la Fête des ramoneurs à Londres*, par M. Lautour-Mezcray; *M. Perroquet*, par M. Soulié; *l'Écolier de Brienne, tableau d'histoires et batailles*, par M. E. Bergounioux; *les Colonnas Antonine, Trajane et de la grande armée*, par M. Jean May; *Jeanne d'Arc*, par M. de Barante; *promenades aux environs de Paris*. — Le *Journal des Enfans* paraît le 25 de chaque mois, et forme un très-gros volume orné de cent dessins. — Prix: 6 fr. et 7 fr. 50 c. par la poste, au bureau, rue Taitbout, n. 14.

## Musée des Enfans.

Ce recueil renferme plus de 800 sujets et plus de 2,000 person-nages. Cette collection ne se livre pas aux acheteurs par livraisons mesquines et à venir, c'est un ouvrage complet qu'on peut juger dans son ensemble. Les plus habiles artistes ont travaillé à son exécution. On distingue parmi ceux-ci, MM. Arnould, Bouchet, Bourdet, Delarue, Forest, Fontallard, Grandville, Goussier, Pigeat, de Rudder, Traviès et Waltier. Cet excellent ouvrage sera utile aux enfans pour acquérir les premières notions du dessin, qui, grâce au choix des sujets, sera pour eux une continuelle récréation.—Prix: pour Paris, 6 fr.; pour les départemens, franco, 7 fr. au bureau du *Journal des Enfans*, rue Taitbout, n. 14, et chez Aubert, au grand magasin de nouveautés lithographiques, Galerie Véro-Dodat. (2687)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(2668) Samedi prochain quatorze décembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Roi de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en banque, tables, chaises, commode, glaces, d'agencemens de magasin de modes, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

## ANNONCES DIVERSES.

### AVIS.

Le dimanche quinze décembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, et jours suivans, il sera procédé à Fontanères, n° 64, ci-devant clos Saget, sur Ste-Foy-lès-Lyon, à la vente aux enchères d'une grande quantité de vins vieux et nouveaux première qualité, grains, paille et effets mobiliers, dépendant de la succession de Pierre-Barthélemy Girerd aîné. (2669 4)

## (2617 6) VENTE AUX ENCHÈRES,

OU A L'AMIABLE,

D'une terre située à la Guillotière, au territoire de la Buire, de la contenance d'un hectare 6 ares 47 centiares (soit 8 biches-rées 24/100, ancienne mesure lyonnaise).

Cette vente aura lieu le 20 décembre 1853, à dix heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, et en son étude, à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

S'adresser, pour les renseignemens, audit M<sup>e</sup> Laforest, dépositaire du cahier des charges, et qui traitera de gré à gré avant les enchères.

(2515 17) *A vendre pour cause de cessation de commerce.*—Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2648 7) *A vendre.*—Un très-beau fonds de café situé à Vaise. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez Rapeaud, rue Juiverie, n° 19.

(2670 3) *A vendre de suite.*—Un fonds de café cabaret.

S'adresser quai de Bondy, n° 162.

(2686) *A vendre à bon marché.*—Piano d'Erard, à trois cordes six octaves, en acajou.

S'adresser maison Blanc, n° 11, au 1<sup>er</sup>, côte des Carmélites.

(2529 18) *A céder.*—Une étude d'avoué près le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

(2499 8) Le sieur RAMEL donne avis à MM. les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, de fleurs et d'agrément, tant de pleine terre que d'orangerie et de serre, oignons de fleur, oranges, jasmin, dalia, renoncules et anémones, graines de fleurs de toutes qualités; son magasin est établi petite rue Mercière, n° 3.

## ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin BUNON et C<sup>e</sup>,

Faubourg de Vaise, rue Neuve-du-Chapeau-Rouge, à Lyon.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux provenant tant de ses produits que de l'établissement principal à Chambéry.

Ils peuvent s'y procurer en individus forts et d'un choix parfait:

1<sup>o</sup> Une riche collection d'arbres à fruit greffés pour toute destination, et assortis dans les meilleures qualités; des mariers des philippines, *morus multicaulis*, à haute tige, pour le prix de 115 à 150 f. le cent, et à basse tige pour le prix de 50 à 60 f. le cent.

2<sup>o</sup> Toutes les espèces les plus recherchées de grands arbres et arbustes d'ornement à feuilles caduques, de grands arbres et arbustes toujours verts et résineux, en individus de différentes forces.

3<sup>o</sup> Une très-belle collection de roses, sujets à basse tige, francs de pied, et à haute tige, greffés sur églantier, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre.

4<sup>o</sup> Une nombreuse collection de plantes de serre chaude, d'orangerie et de plantes vivaces de pleine terre.

5<sup>o</sup> Des oignons, griffes et bulbes de fleurs, des jeunes plants pour pépinière, pour haie et pour toute autre destination; des graines potagères de grande culture, et autres; des pattes d'asperges de Hollande et d'Ulm, etc. etc.

La maison ne négligera rien, sous le rapport du choix des individus, de l'identité de l'espèce et de la modicité des prix, pour mériter la confiance que MM. les amateurs voudront bien lui accorder.

Elle envoie franco par la poste ses catalogues aux personnes qui lui en font la demande. On peut aussi se les procurer chez M. Chambel père, libraire, place des Terreaux, à Lyon. (2476 7)

## Maladies Secrètes et cutanées.

### SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pellu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales, répercutes, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.*; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 20)

Spectacles du 12 décembre. GRAND-THÉÂTRE. (Aujourd'hui jeudi 12, au bénéfice de M. et

Mad. Vadé-Bibre.) La Mansarde des Artistes, vaud.—Fiorella, opéra.—La Sylphide, ballet.

## CÉLESTINS.

Le Cavalier Servant, vaud.—Les Roués, drame.—La Gageure des Trois Commeres, vaud.

## BOURSE DE PARIS du 9 décembre.

|               |         |         |         |         |
|---------------|---------|---------|---------|---------|
| Cinq p. 0/0,  | 103f 60 | 103f 55 | 103f 55 | 103f 55 |
| —fin cour.,   | 103f 70 | 103f 70 | 103f 45 | 103f 50 |
| Emp. 1831,    | 90f     |         |         |         |
| Quat. p. 0/0, | 90f 40  |         |         |         |
| Trois p. 0/0, | 74f 40  | 74f 45  | 74f 40  | 74f 50  |
| —fin cour.,   | 74f 65  | 74f 65  | 74f 45  | 74f 50  |
| Ren.deNap.    | 90f     | 89f 80  | 89f 85  | 90f     |
| —fin cour.,   | 90f 10  | 90f 10  | 90f     | 90f 10  |
| Emp. d'Esp.   | 85f     |         |         |         |
| Rent. perp.,  | 66f 5/8 |         |         |         |
| Cortès,       | 17f 1/2 |         |         |         |
| Emp. rom.,    | 90f 1/2 |         |         |         |
| Emp. belge,   | 96f 1/2 |         |         |         |
| Em. d'Haiti,  | »       |         |         |         |
| Act. de la b. | 1750f   |         |         |         |
| Quat. cana.,  | 1135f   |         |         |         |
| Caisse hyp.,  | 595f    |         |         |         |

## COURS DES MARCHANDISES du 9.

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Colza, disp.,                      | 100          |
| —Courant du mois,                  | 101          |
| —2 premiers mois,                  | 102 à 101    |
| —Lille,                            | 91 50 à 92   |
| —Voiture,                          | 5 75         |
| 3/6 disp.,                         | 160          |
| —courant du mois,                  | 160          |
| —2 premiers mois 1854,             | 160 50 à 160 |
| Café St-Domingue,                  | 26 à 26 1/2  |
| —Martinique,                       | 29 à 30      |
| —Moka,                             | 30           |
| Sucre brut, bonne 4 <sup>e</sup> , | 73 50 74     |
| Savon, les ordres,                 | 120-esc. 80  |
| —Dispon.,                          | 120 21       |
| —décembre,                         | 120 20       |
| —6 prem. mois 1854,                | 120 20       |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.